

## **AVENANT**

### **AU REGLEMENT DES CONDITIONS D'UTILISATION DES ESPLANADES réalisé en avril 2006**

et régi par

**le Service de salubrité et prévention incendie  
de la Ville de Neuchâtel (SSPI),  
Quai Robert-Comtesse 3, 2000 Neuchâtel**

[www.sspi-neuchatel.ch](http://www.sspi-neuchatel.ch)

Entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2010

---

## Complexe de la Maladière, rue de la Pierre-à-Mazel 10, Quai Robert-Comtesse 3 à Neuchâtel

### 1. But

En respect de la convention pour l'utilisation des esplanades entre « La Copropriété du centre de la Maladière et la Ville de Neuchâtel » et le règlement réalisé par le service de salubrité et prévention incendie (SSPI), le présent avenant est conclu dans le but de définir le montant de la location du domaine privé, par jour, forfaitairement ou par m2.

Un tarif différencié (forfaitaire) reste possible selon les buts d'utilisation des esplanades.

Les montants dus pour les patentes de vente de boissons et de sonorisation seront directement facturés par l'Office cantonal de la consommation.

### 2. Utilisation uniquement du domaine privé

Les manifestations utilisant le domaine privé dans un but idéal (activités charitables) sont exonérées des émoluments cités aux points 2 et 3.

Les partenaires du Complexe de la Maladière (les copropriétaires, le centre commercial, le SIS, le service des sports et les locataires du stade pour des manifestations sportives ou culturelles) sont exonérés des émoluments cités au point 2.

Forfait pour l'utilisation du domaine privé pour une manifestation sportive, Montant par jour effectif de la manifestation (de 1 à 3 jours)	Fr.	300.-
Forfait pour l'utilisation du domaine privé pour une manifestation sportive, Montant par jour effectif de la manifestation (plus de 3 jours)	Fr.	200.-
Forfait pour l'utilisation du domaine privé pour une manifestation extra-sportive à but non lucratif Montant par jour effectif de la manifestation (de 1 à 3 jours)	Fr.	300.-
Forfait pour l'utilisation du domaine privé pour une manifestation extra-sportive à but non lucratif Montant par jour effectif de la manifestation (plus de 3 jours)	Fr.	200.-
Forfait pour l'utilisation du domaine privé pour une manifestation à but lucratif Montant par jour effectif de la manifestation (de 1 à 3 jours)	Fr.	1000.-
Forfait pour l'utilisation du domaine privé pour une manifestation à but lucratif Montant par jour effectif de la manifestation (plus de 3 jours)	Fr.	700.-

Les jours de montage et démontage des installations, aucun montant n'est perçu, seuls les jours d'exploitation sont facturés.

Les frais de fonctionnement sis aux points 8.1, 8.2 et 8.3 sont perçus pour chaque manifestation, lors de leur utilisation, alors que les frais de fonctionnement sous point 8.4 sont obligatoirement perçus.

En cas de dégâts constatés lors de la reprise des lieux, la réparation de la surface se fera sur la base d'un devis.

### 3. Utilisation du domaine privé avec stands ou tentes

#### 3.1. Stands de vente et de promotion

Stand (s) de 0 à 10 m2, par jour effectif de la manifestation	Fr.	150.-
Stand(s) de 10 à 25m2, par jour effectif de la manifestation	Fr.	300.-
Stand(s) de 25 à 50 m2, par jour effectif de la manifestation	Fr.	600.-
Stand(s) de plus de 50 m2, par jour effectif de la manifestation	Fr.	1200.-

#### 3.2. Tente pour manifestation

Tente jusqu'à 500 m2, par jour effectif de la manifestation	Fr.	750.-
Tente de 500 à 1000 m2, par jour effectif de la manifestation	Fr.	1500.-
Tente de plus de 1000 à 2000 m2, par jour effectif de la manifestation	Fr.	3000.-
Tente de plus de 2000 m2, par jour effectif de la manifestation	Fr.	3750.-

### 4. Véhicules

Véhicules publicitaires ou d'exposition stationnés sur l'espace privé, prix par véhicule et par jour effectif de la manifestation	Fr.	15.-
---	-----	------

Véhicules de transport de personnes, pour manifestation sportive, stationnés sur l'espace privé, prix forfaitaire par jour effectif de la manifestation	Fr.	100.-
---	-----	-------

### 5. Eléments publicitaires

Banderoles, panneaux publicitaires, arche publicitaire, par pièce et par jour effectif de la manifestation	Fr.	15.-
--	-----	------

### 6. Installation foraine

Eléments gonflables (château, toboggan) prix par pièce et par jour effectif de la manifestation	Fr.	50.-
---	-----	------

Petits carrousels (tirs, jeux, appareils automatiques), autres petites installations foraines, prix par pièce et par jour effectif de la manifestation	Fr.	50.-
--	-----	------

Grands carrousels (scooters, karting, auto-tamponneuses, etc.), prix par pièce et par jour effectif de la manifestation	Fr.	100.-
---	-----	-------

### 7. Matériel disponible

Mise à disposition de WC roulotte (WC hommes et femmes), prix par pièce et pour toute la durée de la manifestation (nettoyage en sus)	Fr.	300.-
---	-----	-------

Mise à disposition de cabine chimique, prix par pièce et pour toute la durée de la manifestation	Fr.	250.-
--	-----	-------

Mise à disposition de tables et de bancs pour 10 personnes, prix par pièce et pour toute la durée de la manifestation	Fr.	17.-
---	-----	------

Prix pour véhicule de livraison et de reprise (tables) prix forfaitaire	Fr.	300.-
---	-----	-------

Mise à disposition de barrières vaubans, prix par pièce et pour toute la durée de la manifestation	Fr.	6.-
Prix pour véhicule de livraison et de reprise (vaubans) prix forfaitaire	Fr.	500.-
Mise à disposition de plantes décoratives, uniquement sous tente, minimum 10 pièce, prix par pièce et pour toute la durée de la manifestation, y compris transport	Fr.	30.-
Mise à disposition d'un pupitre de présentation avec installation de sonorisation, prix pour une manifestation de 2 jours	Fr.	400.-

## 8. Frais de fonctionnement

### 8.1.Eau

Mise à disposition d'une installation d'eau comprenant le compteur		
Tarif horaire montage, démontage ½ h		
Taxe d'eau selon barème de la Ville de Neuchâtel comprenant l'épuration, la consommation et la redevance cantonale, forfait jusqu'à 5 m3	Fr.	75.-
Par m3 supplémentaire	Fr.	3.60

### 8.2.Electricité

Mise à disposition d'une installation électrique comprenant tableaux sécurisés		
Tarif horaire montage, démontage ½ h		
Taxe électricité selon barème de la Ville de Neuchâtel comprenant tableaux sécurisés, la redevance cantonale et le compteur,		
Forfait jusqu'à 50 kw/h	Fr.	103.-
Par kw/h supplémentaire	Fr.	0.35

### 8.3.Nettoyage

Balayage manuel, y compris des rampes d'escalier du stade, prix par heure	Fr.	70.-
Balayage mécanique, prix par heure	Fr.	150.-
Nettoyage à l'eau	Fr.	290.-

### 8.4.Personnel du SSPI

Etat des lieux, prix forfaitaire	Fr.	80.-
Autorisation, prix forfaitaire	Fr.	60.-

Les conditions de paiement sont les suivantes, 50 % à la location des esplanades et le solde dans les 30 jours.

Service de salubrité et prévention incendie  
de la Ville de Neuchâtel  
représenté par  
Eric Leuba  
Chef de service

Date : 18 août 2010 ..... Signature : .....



VILLE  
DE  
NEUCHÂTEL

SERVICE DE SALUBRITÉ ET  
PRÉVENTION INCENDIE